

Maître d'ouvrage :
Association L'Atre de la Vallée

EXTENSION POUR UN FATH II AU BEUBOIS A ORBEY



DCE – Février 2024

CCTP/DPGF

LOT 15 : REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE

SOMMAIRE

A. GENERALITES	Page 2
1. PRESENTATION DE L'OPERATION	Page 2
2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER	Page 2
3. LIMITE DE PRESTATIONS	Page 3
4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	Page 3
5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER	Page 3
B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	Page 4
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	Page 4
2. RECEPTION - TOLERANCES - ETAT DE SURFACE	Page 4
3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET A LA POSE	Page 5
C. DESCRIPTION DES OUVRAGES	Page 6
0. HYPOTHESES D'ETUDE	Page 6
A. LE FATH 2	Page 7
ANNEXE 1 CONTRACTUELLE	Page 17

A. GENERALITES

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent projet concerne l'extension d'un Foyer d'Accueil Pour Travailleurs Handicapés à Orbey (68370) pour le compte de l'association « L'Atre de la Vallée ».

Consistance générale des travaux du présent lot :

- La préparation des supports
- Les revêtements de sols souples collés
- Les moquettes
- Les ouvrages divers

2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Reconnaissance des lieux :

En complément des documents graphiques et écrits contenus dans le Dossier de Consultation, les Entreprises doivent (préalablement à la remise de leurs offres forfaitaires) prendre connaissance "in situ" du site, de son environnement, des conditions d'accès, des aires de stockage possibles, etc.

Ces Entreprises ne peuvent en aucun cas après remise de leur offre prétexter une méconnaissance du site pour faire valoir des prestations ou des travaux supplémentaires à leur offre initiale (aucun supplément de prix ne lui sera accordé si les renseignements dont elles ont pris connaissance étaient inexacts ou incomplets).

Obligation de l'entreprise :

L'entreprise devra tenir compte de l'ensemble de ces contraintes et intégrer les répercussions financières dans son offre suivant l'ensemble des documents établis par la Maîtrise d'œuvre dont les plans, le calendrier prévisionnel, les pièces générales et particulières du marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque plus-value pour l'ensemble de ces contraintes.

NOTICE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le projet décrit ci dessous est une construction qui vise à atteindre la certification Passivhaus.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications et mesures chiffrées.

Particulièrement 2 tests seront réalisés :

- 1. Test d'infiltrométrie afin de contrôler l'étanchéité à l'air du bâtiment. Le résultat à obtenir est un indice $N_{50} < 0,3$ au test de dépression. L'atteinte de cette performance est INCONTOURNABLE pour l'obtention de la certification et le fonctionnement correct de tout le système énergétique et relève de la responsabilité de l'ensemble des entreprises.**
- 2. Test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques tel que défini**

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

QUALITE DE L'AIR ET MATERIAUX

Le projet décrit ci-dessous est destiné à accueillir des enfants en bas âge. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la qualité de l'air dans le bâtiment en œuvre. Il est donc impératif d'utiliser des matériaux et des procédés de mise en œuvre produisant un minimum de COV (composés organiques volatils) et d'aldéhydes, notamment de formaldéhyde. Pour ce faire, les matériaux naturel et sans solvants seront privilégiés, tels que : bois massif, panneaux de bois reconstitués sans émission de COV supplémentaire, colles sans solvants en dispersion aqueuse, vernis et lasure à base aqueuse sans solvants, peinture naturelles (base minérale et végétales) en phase aqueuse sans solvants, etc.

L'ensemble des matériaux et traitements de finition devront être classés A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à « l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils » et selon la norme ISO16000. De plus, les caractéristiques suivantes devront également être respectées :

- Les colles, peintures, vernis et lasures mis en œuvre devront justifier d'une marque NF Environnement, Ange Bleu, Ecolabel européen ou de toute autre marque environnementale équivalente.
- Les bois mis en œuvre devront être de préférence d'origine locale ou certifiés PEFC, d'essence naturellement durable, sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée.
- Les bois reconstitués et agglomérés de bois mis en œuvre devront justifier du niveau E1 de la classification européenne des produits selon la norme NF EN 120 (émissions en Composés Organiques Volatils – COV)
- Les fibres minérales mises en œuvre devront justifier des tests de non cancérogénicité (taille et biosolubilité des fibres) prévus par la Directive Européenne 97/69/CE du 5/12/97 (transposée en droit français le 28/8/98). Les fibres minérales mises en œuvre à l'intérieur du volume habité doivent être ensachées et leurs champs protégés.
- Seront interdits les produits comportant plus de 10 % de solvant organique, les produits comportant des éthers toxiques dérivés, de l'éthylène glycol, les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome), les produits à base de créosote et de PCP

Les entreprises devront justifier du classement et de la mise en œuvre des produits conformément aux prescriptions ci-dessus.

Des échantillons de chaque matériaux, colles et traitements de finitions devront être fournis par les entreprises ou seront prélevés sur le chantier, à la demande du Maître d'œuvre ou du Maître d'ouvrage afin d'être analysés par un laboratoire indépendant. Un test final sera également réalisé in situ une fois les ouvrages mis en œuvre afin de vérifier les taux de COV et d'aldéhydes présents dans le bâtiment. Les entreprises sont solidairement responsables du résultat de ces analyses et du test. Elle devront réaliser toutes les reprises et modifications des ouvrages nécessaire, sans frais supplémentaires.

3. LIMITE DE PRESTATIONS

A la charge du présent lot en général :

- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis au chapitre "C. DESCRIPTION DES OUVRAGES".
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréer compris frais
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages et les opérations d'autocontrôle

A la charge du présent lot en particulier :

- La réception des supports et formes débarrassées de tous gravats et déchets
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux des revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements
- La protection des revêtements qui le nécessitent avec dépose après travaux

4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévus ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER

L'adjudicataire devra présenter sur demande du maître d'œuvre un mémoire justificatif des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur. Il y sera joint en particulier :

- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
- Les indications concernant les références, les avis et les agréments relatifs au procédé de fabrication et mise en œuvre
- Les certificats établis par les organismes compétents, ainsi que les attestations éventuelles d'extension d'assurance
- Les éléments techniques, documentations et références des fournisseurs
- L'ensemble des certificats de garantie éventuels pour les matériels ayant l'obligation de garantie d'usine et proposer les contrats de maintenance pour tous ces matériels

B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes française homologuées et expérimentales
- Aux règles dite professionnelles
- Aux normes européennes EN

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B.

Dans tous les cas, l'entreprise devra être assurée pour la mise en œuvre des matériaux et procédés non traditionnels prévus.

En règle générale :

A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Documents particuliers :

- L'ensemble des documents contractuels du marché tel que précisé au CCAP.

2. RECEPTION - TOLERANCES - ETAT DE SURFACE

Les supports seront réceptionnés par procès verbal contradictoirement entre l'entreprise de gros œuvre et du présent lot avant exécution des travaux, avec l'assistance du maître d'œuvre.

Les supports seront livrés conformément aux prescriptions techniques définies dans :

- . norme NF P 18-201 (réf. DTU 21) "Exécution des travaux en béton" (septembre 1984)
- . norme NF P 14-201 (réf. DTU 26.2) "Chapes et dalles à base de liants hydrauliques" (septembre 1982)
- . règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose de sols minces (UNM, UNRST, OGB Janvier 1976)

Les épaisseurs des revêtements finis sont données de façon théorique sans tenir compte des tolérances admissibles. L'entrepreneur devant exécuter ses revêtements aux niveaux imposés par le maître d'œuvre permettant de respecter les niveaux finis indiqués sur plans.

Tolérances des supports livrés par le lot Gros-œuvre :

- Tolérance de planéité 15 mm sous la règle de 2 m
- Etat de surface rugueux

3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET A LA POSE

3.01 Description des matériaux

- D'une façon générale, les matériaux et fournitures à incorporer dans les ouvrages seront neufs et de bonne qualité en provenance d'usine agréée et conforme aux caractéristiques imposées dans le présent document
- Tous les matériaux définis dans le devis descriptif devront recevoir l'approbation du Maître d'œuvre qui se réserve le droit de refuser un matériau dont il jugerait la qualité insuffisante ou les caractéristiques non conformes
- Les teintes seront choisies par le maître d'œuvre et suivant gamme de fabrication du revêtement considéré sans aucune plus-value.

3.02 Préparation des supports

Les supports recevant une forme rapportée seront nettoyés à la brosse métallique, décapés des grains de supports, dépoussiérés et lavés à l'eau

La confection des formes se fera à l'aide d'un malaxeur permettant un dosage et un mélange uniforme. L'état des surfaces sera taloché et prêt à recevoir un sol collé. Dans le cas de forme laissée en attente sans revêtement l'entrepreneur prévoira la protection de celle ci par un enduit mince.

Enduit de lissage

Les conditions générales d'emploi et de mise en oeuvre des produits de lissage bénéficiant d'un avis technique pour la préparation des supports en vue de la pose des revêtements de sols font l'objet :

- . du cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieur pour la pose de revêtement de sol (cahier du CSTB N° 3469 juillet – août 2003)
- . aux directives pour l'avis technique et le classement P des produits de lissage de sols n° 1836 livraison 237 de mars 1983

Enduits minces

Le produit proposé sera garanti par un avis technique

Epaisseur comprise entre 1 et 3 mm (non admis pour le classement P3)

Enduit épais

Le produit proposé sera garanti par un avis technique

Epaisseur comprise entre 3 et 10 mm

3.03 Revêtements de sol

Les colles servant à la fixation des revêtements doivent être agréées et suivant type de support par le fabricant des revêtements considérés et compatibles avec les ragréages demandés ou nécessaires suivant état support.

Mise en œuvre :

- Les lés seront assemblés suivant le sens de la lumière dominante
- Les seuils de porte seront toujours pris dans les lés adjacents
- Sujétions pour revêtements verticaux
- Découpes courbes, découpes diverses, raccords de finition

Pose collée

Composition :

- Colle compatible avec support conforme à l'avis technique des enduits de lissage et recommandée par le fabricant du revêtement

Mise en œuvre :

- Simple collage
- Simple ou double encollage pour revêtement plastique avec traitement des joints par soudure et conforme aux avis techniques permettant de respecter le classement UPEC demandé
- Soudure aux droits des seuils de portes ne recevant pas de profils de joint et suivant classement UPEC demandé

Nota :

- Possibilité d'utiliser plusieurs couleurs dans le même local au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

C. DESCRIPTION DES OUVRAGES

0. HYPOTHESES D'ETUDE

Classement U.P.E.C. :

Conformément au cahier C.S.T.B. fascicule 3509, "Revêtements de sols et produits connexes – Comités particuliers marque NF-UPEC – Comité d'homologation UPEC"

Epaisseurs des revêtements finis :

Les épaisseurs des revêtements finis sont données de façon théorique sans tenir compte des tolérances admissibles. L'entrepreneur devant exécuter ses revêtements aux niveaux imposés par le Maître d'œuvre permettant de respecter les niveaux finis indiqués sur les plans

Prestations générales (à inclure dans l'offre)

- La protection provisoire après la pose par bâche ou par film plastique sur demande du Maître d'œuvre
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux des revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements
- Le balayage, le dépoussiérage et le nettoyage des revêtements avant le nettoyage de fin de chantier
- La fourniture au maître d'ouvrage des fiches d'entretien des revêtements de sol

A LE FATH 2

1. PREPARATION DES SUPPORTS

1.01 Enduit de ragréage auto-lissant sous revêtements de sols souples

Support :

- Radier ou dalle béton

Exécution :

- Enduit de ragréage auto-lissant sous revêtements de sols collés de classement P3 en 2 passes d'épaisseur totale moyenne 6 mm
- Mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant et bénéficiant d'un avis technique

a) Surface courante :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

b) Sur marches d'escalier et contre marches :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

2. REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

2.01 Revêtement de sol Linoleum

Exigences :

- Classement UPEC U4 P3 E2 C1
- Classement au feu aux normes Euroclasses : Cfl-s1
- Poinçonnement rémanent : inférieur à 0,15 mm
- Affaiblissement acoustique : $\Delta L_w = 4$ dB
- Comportement électrostatique : antistatique classe 1

Exécution :

- Fourniture et pose d'un revêtement de sol naturel en linoléum d'épaisseur 2,5 en lés de 2 m, classe A+
- Revêtement composé d'huile de lin, résines naturelles, liège, toile de jute, pigments et charges minérales

- Revêtement en pose collée naturellement antibactérien et antistatique
- Protection de surface en usine pour faciliter l'entretien et éviter toute métallisation sur site
- Compris raccords invisibles entre les lés par cordon de soudure
- Entretien conformément aux prescriptions du fabricant
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Compris mise en œuvre de façon cintrée dans certains locaux
- Mise en œuvre collée par colle en dispersion à l'eau, sans solvant, sans plastifiant, sans biocide et sans formaldéhyde spécialement conçue pour la pose de revêtements de sols naturels et écologiques, classe A+
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser
- Nettoyage selon les recommandations du fabricant
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

a) Surface courante :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

b) Sur marches et contre marches d'escalier :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

3. REVETEMENTS DE SOLS ET MURS POUR SALLE D'EAU

3.01 Revêtement de sol PVC

Exigences :

- Classement UPEC minimum : U3 P3 E3 C2 - Certification NF UPEC
- Groupe d'abrasion T
- Réaction au feu minimum (justifié par un P.V. d'essai) : B_{fl}-s1
- Résistance au poinçonnement : 0.05 mm
- Résistance au glissement : $\alpha = 13^\circ$ (pieds nus)

Composition :

- Revêtement de sol en PVC compact avec décor incrusté, surface avec pastilles antidérapantes, d'épaisseur minimum totale 2 mm, en lés de 2.00 m - Caractéristiques principales : anti-bactérien, surface structurée
 - . composition : armature toile de jute, couche intermédiaire et d'usure en linoléum (huile de lin, de résines naturelles, de farine de bois et de liège, de pigments et de charges minérales)
 - . traitement de surface appliqué en usine facilitant l'entretien et permettant une mise en service immédiate sans métallisation
 - . coloris au choix du Maître d'œuvre sans plus-value

Exécution :

- Revêtement en pose collée naturellement antibactérien et antistatique
- Protection de surface en usine pour faciliter l'entretien et éviter toute métallisation sur site
- Compris raccords invisibles entre les lés par cordon de soudure
- Entretien conformément aux prescriptions du fabricant
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Compris mise en œuvre de façon cintrée dans certains locaux
- Mise en œuvre collée par colle en dispersion à l'eau, sans solvant, sans plastifiant, sans biocide et sans formaldéhyde spécialement conçue pour la pose de revêtements de sols naturels et écologiques, classe A+
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser
- Nettoyage selon les recommandations du fabricant
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

a) Surface courante :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

b) Remontée en plinthe du revêtement :

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

3.02 Seuil en aluminium

- Profilé aluminium permettant la jonction surélevé de 1 cm entre les différentes pièces et différents sol des chambres et des salles d'eau)
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en ml

3.03 Revêtement mural PVC

Composition :

- Revêtement mural en PVC compact imprimé, d'épaisseur 0.92 mm, en lés de 2.00 m – Caractéristiques principales : résistance aux produits chimiques et d'entretien
 - . coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

Exécution :

- Préparation des supports
- Déroulage des lés dans le local avant la pose
- Pose collée du revêtement mural
 - . simple encollage (ponctuellement double encollage)
 - . recouvrement sur plinthe avec profilé de diminution sol/mur
- Traitement des joints entre lés par soudure à chaud du cordon de soudure
 - . cordon de soudure uni ou assorti au revêtement de sol au choix du Maître d'œuvre
- Revêtement en pose collée naturellement antibactérien et antistatique
- Protection de surface en usine pour faciliter l'entretien et éviter toute métallisation sur site
- Compris raccords invisibles entre les lés par cordon de soudure
- Entretien conformément aux prescriptions du fabricant
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Compris mise en œuvre de façon cintrée dans certains locaux
- Mise en œuvre collée par colle en dispersion à l'eau, sans solvant, sans plastifiant, sans biocide et sans formaldéhyde spécialement conçue pour la pose de revêtements de sols naturels et écologiques, classe A+
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser
- Nettoyage selon les recommandations du fabricant
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

3.04 Siphon de sol

- Siphon de sol (fourniture, pose et raccordement) en adéquation avec le revêtement PVC au sol assurant une étanchéité parfaite du système
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Comptée en Pcs

4. REVETEMENTS DE SOLS MOQUETTE

4.01 Moquette en dalle 50 x 50 cm

Exigences :

- Classement UPEC minimum : U3 P3 E1 C0 - Certification NF UPEC
- Réaction au feu minimum (justifié par un P.V. d'essai) : B_{fl}-s1
- Résistance au glissement : classe DS (u > ou = 0.30)

Composition :

- Revêtement de sol dalle textile tuftée format 50 x 50 cm,
- Référence « tessera alignment » de chez FORBO

Exécution :

- Revêtement en pose collée
- Entretien conformément aux prescriptions du fabricant
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Compris mise en œuvre de façon cintrée dans certains locaux si nécessaire
- Mise en œuvre collée par colle en dispersion à l'eau, sans solvant, sans plastifiant, sans biocide et sans formaldéhyde spécialement conçue pour la pose de revêtements de sols de ce type...
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser
- Nettoyage selon les recommandations du fabricant
- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

5. OUVRAGES DIVERS

5.01 Plinthes en linoléum

Exécution :

- Plinthes en linoléum de hauteur 70mm, classe A+, y compris profils supérieur en Aluminium et joint silicone de couleur
- Teinte identique à la couleur de la pièce au choix du maître d'œuvre
- Fixation, par collage et clouage complémentaire
- Colle en dispersion à l'eau, sans solvant, sans plastifiant, sans biocide et sans
- Coupe d'onglet et pose dans les locaux de forme cintrée
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Longueur comptée en ml

5.02 Profil nez-de-marche

Exécution :

- Profil nez-de-marche avec embase en aluminium (brossé ou anodisé naturel) et avec bande anti-dérapante en PVC à bord droit de dimensions l 52.5 x 29 ht mm
 - . fixation par vis sur trous chevillés avec réglage et mise à niveau
 - . coloris bande anti-dérapante au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Longueur comptée en ml

5.03 Tapis-brosse

Exécution :

- Fourniture et pose de tapis brosse d'épaisseur 15 mm à sceller dans la réservation faite par le GO
- Chape rapportée en fond de cuvette lissée de mise à niveau
- Fourniture et pose de tapis essuie pied intérieur composé de bandes de caoutchouc à surface textile apparente aux 2 faces et assemblés par des profilés raidisseurs en aluminium
- Compris cornière d'arrêt périphérique en inox
- Revêtement accessible aux handicapés, antidérapant et classé M3 au feu
- Revêtement réversible, permutable et fractionnable pour faciliter le nettoyage
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Surface comptée en M²

5.04 Profils d'arrêts de revêtements

Exécution :

- Cornière plate (pour accessibilité des PMR) en aluminium pour arrêt des revêtements de sols souples
- Arrêt entre revêtements de sols souples et revêtements de sols carrelage
- Fixation par vis sur trous chevillés avec réglage et mise à niveau
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Longueur comptée en ml

5.05 Bande d'éveil à la vigilance

Exécution :

- . Bande en caoutchouc ou PVC avec pastille sur une largeur de 40 cm selon les normes d'accessibilité
- . Teinte au choix du maître d'œuvre
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Longueur comptée en ml

5.06 Profil nez-de-marche

Exécution :

- Profil nez-de-marche avec embase en aluminium (brossé ou anodisé naturel) et avec bande anti-dérapante en PVC à bord droit de dimensions l 52.5 x 29 ht mm
 - . fixation par vis sur trous chevillés avec réglage et mise à niveau
 - . coloris bande anti-dérapante au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : Bâtiment le « FATH 2 », suivant plans du maître d'œuvre

Mode de métré : Longueur comptée en ml

ANNEXE 1 CONTRACTUELLE

Dans le cadre de l'analyse technique, la maîtrise d'œuvre sollicite des renseignements complémentaires permettant l'identification et la vérification des produits, des matériaux, des matériels ou des appareillages proposés dans l'offre de l'entreprise.

C'est pourquoi, le soumissionnaire doit impérativement compléter de façon parfaitement lisible les renseignements demandés dans l'annexe 1 du présent C.C.T.P. et devra remettre un mémoire technique.

Si le soumissionnaire ne remplit pas l'annexe 1 ou s'il ne remet aucun mémoire technique, la Maîtrise d'œuvre indiquera au Maître d'ouvrage que l'offre est incomplète et non conforme.

Liste des propositions du soumissionnaire (à remplir obligatoirement) :

Position 1.01 :Enduit de ragréage auto-lissant sous revêtements de sols souples

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Position 2.01 Revêtement de sol Linoleum

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Position 3.01 Revêtement de sol PVC

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Position 3.03 Revêtement mural PVC

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Position 4.01 Moquette en dalle 50 x 50 cm

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Position 5.03 Tapis-brosse

Proposition du soumissionnaire :
Caractéristiques:.....

Fait à le

L'entrepreneur :
(Cachet et signature)